



Problème retraite complémentaire l'assurance retraite

Par **bebert197**, le **11/09/2023 à 18:37**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'ai une question technique sur la retraite.

Je perçois déjà ma retraite de l'Éducation Nationale, j'ai pu partir un peu avant 62 ans pour invalidité ou inaptitude.

Par contre je constitue actuellement un dossier auprès de l'assurance retraite + AGIRCC ARCO pour les activités du privé (quelques trimestres et points) et je me demande si je dois faire remplir un document de contrôle médical auprès du médecin traitant ou si je ne suis pas concerné.

C'est une procédure assez longue qui passe par un médecin conseil.

Comment savoir si j'y ai droit et cela ne risque-t-il pas de remettre en question ma retraite actuelle (taux ,...) en cas d'avis défavorable du médecin conseil?

Je voudrais surtout ne pas me tromper : soit j'y ai droit et je fais ma demande de document médical, soit je n'y ai pas droit et je ne fais pas de demande ce qui m'évitera des démarches assez longues et pénibles.

D'après ce que j'ai compris pour être à 100 % (sans décote) dans mon cas je dois attendre d'avoir 67 ans (dans 3 ans) ou avec une invalidité, pas de décote je peux avoir 100 % tout de suite.

De plus j'ai eu 64 ans en août 2023 et c'est pourquoi j'ai fait une demande au 01/09/2023.

Les montants ne sont pas élevés mais sont non négligeables sur le long terme : actuellement de l'ordre de 50 € mensuels bruts et 100 € mensuels bruts en cas de départ à 67 ans.

Je me demande si j'ai bien fait d'attendre 64 ans car je risque d'être concerné par la réforme.

J'ai aussi vu une information indiquant un minimum de 100 € avec la réforme, et donc pas

besoin de faire un dossier médical pour ne pas avoir de décote.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **11/09/2023** à **18:54**

Bienvenue

Vous aurez des infos précises en contactant un conseiller dédié

09.70.66.06.60

https://www.agirc-arrco.fr/nous_contacter/

Ou en ouvrant un espace personnel sur le site.

<https://espace-personnel.agirc-arrco.fr/>